

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 13 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VARENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur RAMBAULT Pierre, Maire de SAINT-VARENT.

X Date de convocation du Conseil municipal : **9 octobre 2020.**

■ **ETAIENT PRESENTS** : M. RAMBAULT, M. MATHE, Mme BRIT, M. AUBER, M. VOYER, Mme ALLAIN, M. ROY, Mme BILLY, M. THIBAUT, M. GOUGET, Mme RODRIGUEZ, Mme TEXIER, Mme ROTUREAU, Mme SAGOT.

■ **ABSENTS EXCUSES** : Mme GUILLOT, Mme RIGAUDEAU, M. GAUTHIER, M. TALBOT, M. BERTONNIERE.

■ **PROCURATIONS** :

↳ M. GAUTHIER Laurent à M. VOYER Jérôme.

↳ M. TALBOT Christophe à M. AUBER David.

Nombre de Conseillers : ➡ en exercice : 19 ➡ présents : 14 ➡ votants : 16

X Madame Séverine ROTUREAU a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour comprend 11 points.

1)

ACQUISITION D'AUTOLAVEUSES ET DE CHARIOTS POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'acquérir des autolaveuses et des chariots pour divers bâtiments communaux qui n'en sont pas encore équipés. Ceci afin de faciliter le travail des agents chargés de l'entretien et d'avoir une meilleure qualité dans le nettoyage des bâtiments.

La société POLLET a fait une proposition pour 7 autolaveuses et 6 chariots pour un montant total de 23 367,19 € T.T.C.

Les crédits seront imputés à l'article 2188 de l'opération 151.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE : d'acquérir auprès de la société POLLET 7 autolaveuses et 6 chariots pour un montant total de 23 367,19 € T.T.C.

Reçu en Préfecture

le 16-10-2020

2)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN A AVAILLES-THOUARSAIS ET IRAIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci doit donner un avis sur la demande d'autorisation présentée par la SAS FERME EOLIENNE D'IRAIS relative au projet d'exploitation d'un parc éolien de 7 éoliennes sur les communes d'AVAILLES-THOUARSAIS et IRAIS.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier a été mis à disposition des Conseillers le 25 août dernier et qu'une enquête publique est ouverte depuis 21 septembre 2020 et se terminera le 26 octobre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

- 2 voix favorables,
- 4 voix défavorables,
- 10 abstentions,

- **EMET** un avis défavorable à ce dossier.

Reçu en Préfecture

le 16-10-2020

3)

CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS POUR L'EXPLOITATION DE LA CHAUFFERIE COMMUNAUTAIRE

Depuis 2014, les services techniques de la Commune de Saint Varent interviennent ponctuellement pour l'entretien et l'exploitation de la chaufferie communautaire, située rue des Bournais à Saint Varent. L'intervention des services techniques a été calculée sur une moyenne de 13h/ mois sur 8 mois soit 104h/an.

La précédente convention rémunérait ces interventions à hauteur de 24,11€/heure

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'établir la convention de prestation d'entretien et d'exploitation de la chaufferie située rue des Bournais, telle que proposée en annexe sur une durée de 3 ans, pour un cout horaire de 26,54 €/heure.
- De l'autoriser à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de prestation d'entretien et d'exploitation de la chaufferie, telle que proposée en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer la convention et toutes les pièces nécessaires.

Reçu en Préfecture

le 16-10-2020

4)

DEMANDES DE SUBVENTIONS
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention à la Communauté de Communes du Thouarsais au titre du fonds de concours 2018/2020, pour les travaux suivants :

- Réfection de la façade bois du complexe sportif, coût des travaux de 7 658 € H.T., subvention demandée de 1 914,50 €, soit 25 % de la dépense,
- Fourniture et pose de rambardes et panneaux au stade, coût des travaux de 5 829,42 € H.T., subvention demandée de 1 457,35 €, soit 25 % de la dépense,
- Réfection de la réserve de la cantine et d'une classe de l'école primaire, coût des travaux de 6 927,20 € H.T., subvention demandée de 1 731,80 €, soit 25 % de la dépense,
- Travaux d'installation d'un contrôle d'accès dans les écoles et la cantine, coût des travaux de 9 680,60 € H.T., subvention demandée de 2 420,15 €, soit 25 % de la dépense,

Monsieur le Maire précise que ces travaux ont déjà fait l'objet de demandes de subventions auprès du Département des Deux-Sèvres, à hauteur de 50 % de la dépense, et que le Fonds de Concours apporté par la Communauté de Communes du Thouarsais ne peut excéder le montant du financement communal.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les demandes de subventions concernant les travaux rappelés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à demander à la Communauté de Communes du Thouarsais la somme de 7 523,80 € au titre du fonds de concours 2018/2020.

Reçu en Préfecture

le 16-10-2020

5)

TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN CONTROLE D'ACCES DANS LES
ECOLES ET LA CANTINE

DEMANDE DE SUBVENTION
DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux d'installation d'un contrôle d'accès par badges dans les écoles maternelle et primaire, et dans la cantine scolaire.

Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a récemment mis en place un plan de relance afin de soutenir l'économie locale. Pour notre commune, jusqu'à 5 chantiers peuvent être aidés et subventionnés à hauteur de 50% d'une dépense H.T. plafonnée à 10 000 €.

Le coût des travaux est de 9 680,60 € H.T. (11 616,72 € T.T.C.). Le financement de cette opération est assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	9 680,60 €	Département – Dispositif de soutien à l'investissement local	4 840,30 €
		Communauté de Communes du Thouarsais	2 420,15 €
		Autofinancement	2 420,15 €
TOTAL H.T.	9 680,60 €	TOTAL H.T.	9 680,60 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention de 4 840,30 € au titre du dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.

Reçu en Préfecture
le 16-10-2020

6)

REMBOURSEMENT D'UN PRET
BUDGET ANCIENNE MAISON DE LA PRESSE

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble immobilier situé aux 9, 9 bis et 11 rue Novihéria a été récemment vendu pour la somme de 84 000 €. Les opérations financières afférentes sont comptabilisées dans un budget annexe qu'il convient de solder d'ici la fin de l'année ; il convient également de rembourser le ou les prêts contractés sur ce budget annexe.

Monsieur le Maire propose de rembourser un des deux prêts encore en cours sur ce budget, soit le prêt contracté avec le Crédit Agricole :

- Montant du capital à rembourser : **81 283,51 € (Quatre-vingt-un mille deux cents quatre-vingt-trois euros et cinquante et un centimes)**
- Intérêts normaux : **342,33 € (trois cents quarante-deux euros et trente-trois centimes)**
- Indemnité financière : **13 375,54 € (treize mille trois cents soixante-quinze euros et cinquante-quatre centimes)**
- Indemnité de remboursement anticipé : **741,71 € (sept cents quarante et un euros et soixante et onze centimes)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la somme de 84 000 € est déjà budgétée afin de rembourser un des prêts, mais que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2020 sont insuffisants, une subvention du budget principal d'un montant de 9 805 euros doit être effectuée sur le budget annexe « ancienne maison de la presse » afin de l'équilibrer. Il est donc nécessaire de modifier les articles budgétaires ci-après :

<u>BUDGET ANNEXE</u> <u>« ancienne maison de la presse »</u>	DEPENSES	RECETTES
<u>INVESTISSEMENT</u>		
TOTAL CHAPITRE 021		- 3 915,00 €
- Article 021 : Virement de la section de fonctionnement		- 3 915,00 €
TOTAL CHAPITRE 16	- 3 915,00 €	
- Article 1641 : Emprunts en euros	- 3 915,00 €	
TOTAL GENERAL	- 3 915,00 €	- 3 915,00 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
TOTAL CHAPITRE 023	- 3 915,00 €	
- Article 023 : Virement à la section d'investissement	- 3 915,00 €	
TOTAL CHAPITRE 66	+ 13 720,00 €	
- Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	- 398,00 €	
- Article 6688 : Autres	+ 14 118,00 €	
TOTAL CHAPITRE 74		+ 9 805,00 €
- Article 74748 : Autres communes		+ 9 805,00 €
TOTAL GENERAL	+ 9 805,00 €	+ 9 805,00 €

BUDGET PRINCIPAL		
FONCTIONNEMENT		
TOTAL CHAPITRE 65	+ 9 805,00 €	
- Article 657363 PRESSE : Subventions de fonctionnement aux établissements à caractère administratif	+ 9 805,00 €	
TOTAL CHAPITRE 67	- 9 805,00 €	
- Article 678 : Autres charges exceptionnelles	- 9 805,00 €	
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cet emprunt, celui-ci après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** : Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer l'ensemble des documents relatifs au remboursement du contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

- **APPROUVE** le virement de crédits indiqué ci-dessus.

Reçu en Préfecture
le 16-10-2020

7)

BUDGET ANNEXE ENSEMBLE COMMERCIAL VIREMENT 5/2020
BUDGET PRINCIPAL VIREMENT 8/2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2020 ayant été insuffisants, il est donc nécessaire de modifier les articles budgétaires de la façon suivante :

- La diminution en recettes d'investissement sur le budget annexe à l'article « autres communes » du fait des dépenses qui ont été réduites ainsi que l'augmentation des recettes citées ci-dessous (- 7 141,00 €) ;
- la diminution en dépenses d'investissement sur le budget annexe à l'article « emprunts en euros » du fait du non-paiement du capital relatif à l'échéance du mois de novembre 2020 de l'emprunt qui a été refinancé (- 6 849,00 €) ;
- l'augmentation en recettes d'investissement sur le budget annexe à l'article « dépôts et cautionnements reçus » du fait du dépôt de garantie concernant les nouveaux locataires dans le local boucherie (+292,00 €)
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement sur le budget annexe à l'article « honoraires » du fait des frais d'actes pour la vente à venir du matériel aux locataires du local boucherie (+ 800,00 €) et (+ 4 116,00 €) pour les frais d'assistance dans l'étude et l'optimisation de la dette concernant la renégociation du prêt, à savoir 50 % de l'économie en année 1 ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement sur le budget annexe à l'article « autres bâtiments » du fait des travaux de mise en service de la chambre froide dans le local boucherie (+ 795,00 €) ;
- la diminution en dépenses de fonctionnement sur le budget annexe à l'article « intérêts réglés à l'échéance » du fait du non-paiement des intérêts relatif à l'échéance du mois de novembre 2020 de l'emprunt qui a été refinancé (- 1 772,00 €) ;
- l'augmentation en recettes de fonctionnement sur le budget annexe à l'article « autres communes » du fait du total des dépenses de fonctionnement en plus précitée ci-dessus (+ 3 939,00 €) ;
- la diminution en dépenses d'investissement sur le budget principal à l'article « bâtiments et installations » du fait des dépenses d'investissement qui ont été diminuées sur le budget annexe précitées ci-dessus (- 7 141,00 €) ;
- la diminution en recettes d'investissement sur le budget principal à l'article « virement de la section de fonctionnement » ainsi que la diminution en dépenses de fonctionnement à l'article « virement à la section d'investissement » du fait des dépenses d'investissement qui ont été diminuées (- 7 141,00 €) ;

- l'augmentation en dépenses de fonctionnement sur le budget principal à l'article « subventions de fonctionnement aux établissements à caractère administratif » du fait des dépenses de fonctionnement supplémentaires sur le budget annexe (+ 3 939,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement sur le budget principal à l'article « autres charges exceptionnelles » du fait de la diminution des dépenses de fonctionnement pour le budget annexe (+ 3 202,00 €) ;

	DEPENSES	RECETTES	
<u>BUDGET ANNEXE</u>			
<u>INVESTISSEMENT</u>			
TOTAL CHAPITRE 13		- 7 141,00 €	
- Article 13248 : Autres communes		- 7 141,00 €	
TOTAL CHAPITRE 16	- 6 849,00 €	+ 292,00 €	
- Article 1641 : Emprunts en euros	- 6 849,00 €		
- Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus		+ 292,00 €	
TOTAL GENERAL	- 6 849,00 €	- 6 849,00 €	
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
TOTAL CHAPITRE 011	+ 5 711,00 €		
- Article 6226 : Honoraires	+ 4 916,00 €		
- Article 615228 : Autres bâtiments	+ 795,00 €		
TOTAL CHAPITRE 66	- 1 772,00 €		
- Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	- 1 772,00 €		
TOTAL CHAPITRE 74		+ 3 939,00 €	
- Article 74748 : Autres communes		+ 3 939,00 €	
TOTAL GENERAL	+ 3 939,00 €	+ 3 939,00 €	
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>			
<u>INVESTISSEMENT</u>			
TOTAL CHAPITRE 204	- 7 141,00 €		
- Article 2041632 : Bâtiments et installations	- 7 141,00 €		
TOTAL CHAPITRE 021		- 7 141,00 €	
- Article 021 : Virement de la section de fonctionnement		- 7 141,00 €	
TOTAL GENERAL	- 7 141,00 €	- 7 141,00 €	
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
TOTAL CHAPITRE 023	- 7 141,00 €		
- Article 023 : Virement à la section d'investissement	- 7 141,00 €		
TOTAL CHAPITRE 65	+ 3 939,00 €		
- Article 657363COMMERCE : Subventions de fonctionnement aux établissements à caractère administratif	+ 3 939,00 €		
TOTAL CHAPITRE 67	+ 3 202,00 €		
- Article 678 : Autres charges exceptionnelles	+ 3 202,00 €		
TOTAL GENERAL	+ 0,00 €	+ 0,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits indiqué ci-dessus.

Reçu en Préfecture
le 16-10-2020

8)

BUDGET ANNEXE ANCIENNE PRESSE VIREMENT 1/2020
BUDGET PRINCIPAL VIREMENT 9/2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2020 ayant été insuffisants, il est donc nécessaire de modifier les articles budgétaires de la façon suivante :

- l'augmentation en dépenses d'investissement sur le budget annexe à l'article « dépôts et cautionnements reçus » du fait du remboursement des dépôts de garantie aux locataires suite à la vente du bâtiment (+ 570,00 €) ;
- l'augmentation en recettes d'investissement sur le budget annexe à l'article « virement de la section de fonctionnement » ainsi que l'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « virement à la section d'investissement » du fait des dépenses d'investissement supplémentaires (+ 570,00 €) ;
- l'augmentation en recettes de fonctionnement sur le budget annexe à l'article « autres communes » du fait des dépenses supplémentaires d'investissement et pour compenser la baisse des recettes en fonctionnement (+ 4 910,00 €) ;
- la diminution en recettes de fonctionnement sur le budget annexe à l'article « revenus des immeubles » du fait de la vente du bâtiment (- 4 340,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement sur le budget principal à l'article « subventions de fonctionnement aux établissements à caractère administratif » du fait des dépenses supplémentaires pour la section de fonctionnement de d'investissement sur le budget annexe (+ 4 910,00 €) ;
- la diminution en dépenses de fonctionnement sur le budget principal à l'article « autres charges exceptionnelles » pour compenser la dépense supplémentaire en section de fonctionnement (- 4 910,00 €) ;

	DEPENSES	RECETTES	
<u>BUDGET ANNEXE</u>			
<u>INVESTISSEMENT</u>			
TOTAL CHAPITRE 16	+ 570,00 €		
- Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus	+ 570,00 €		
TOTAL CHAPITRE 021		+ 570,00 €	
- Article 021 : Virement de la section de fonctionnement		+ 570,00 €	
TOTAL GENERAL	+ 570,00 €	+ 570,00 €	
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
TOTAL CHAPITRE 023	+ 570,00 €		
- Article 023 : Virement à la section d'investissement	+ 570,00 €		
TOTAL CHAPITRE 74		+ 4 910,00 €	
- Article 74748 : Autres communes		+ 4 910,00 €	
TOTAL CHAPITRE 75		- 4 340,00 €	
- Article 752 : Revenus des immeubles		- 4 340,00 €	
TOTAL GENERAL	+ 570,00 €	+ 570,00 €	
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>			
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
TOTAL CHAPITRE 65	+ 4 910,00 €		
- Article 657363PRESSE : Subventions de fonctionnement aux établissements à caractère administratif	+ 4 910,00 €		
TOTAL CHAPITRE 67	- 4 910,00 €		
- Article 678 : Autres charges exceptionnelles	- 4 910,00 €		
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits indiqué ci-dessus.

9)

BUDGET PRINCIPAL VIREMENT 10/2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2020 ayant été insuffisants, il est donc nécessaire de modifier les articles budgétaires de la façon suivante :

- l'augmentation en dépenses d'investissement à l'article « dépôts et cautionnements reçus » pour le remboursement du dépôt de garantie au locataire suite à la vente du bâtiment (+ 200,00 €) ;
- l'augmentation en recettes d'investissement à l'article « virement de la section de fonctionnement » et à l'article « virement à la section d'investissement » pour compenser les dépenses supplémentaires (+53 667,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses d'investissement à l'opération « bâtiments communaux » pour l'installation de contrôle d'accès à l'école maternelle et à l'école primaire (+ 9 294,00 €), l'installation de 4 caméras à la cantine (+ 3 540,00 €), les travaux de peinture de la façade du complexe sportif (+ 9 190,00 €) et l'installation de contrôle d'accès à la cantine (+ 2 324,00 €) ;
- l'augmentation en recettes d'investissement à l'opération « bâtiments communaux » concernant la subvention du Département pour la réfection de la façade bois du complexe sportif (+ 3 829,00 €), la fourniture et pose de rambardes et panneaux au stade (+ 2 914,00) et la réfection de la réserve de la cantine et d'une salle de classe de l'école primaire (+ 3 463,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses d'investissement à l'opération « achat matériel, mobilier, divers » pour l'achat d'un logiciel pour le PES marché public (+ 180,00 €), l'aménagement d'un triflash sur le nouveau tractopelle (+ 385,00 €), l'achat d'une exposition photos (+ 8 500,00 €), le changement d'imputation pour l'achat de coffres pour la maternelle en remplacement des bacs en bois prévus au BP 2020 (+ 700,00 €) qui sera diminué à l'article autres (- 700,00 €), l'achat de la machine à laver pour la cantine (+ 818,00 €), l'achat de 7 laveuses et de 6 chariots pour divers bâtiments communaux (+ 23 400,00 €) et l'achat d'un aérateur et d'une barre multi-fonctions pour les services techniques (+ 4 560,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses d'investissement à l'opération « voirie » pour le coût supplémentaire concernant les boîtes de branchement pour le terrain de la Route de Bouillé (+ 9,00 €) et l'installation de prises pour les illuminations Rue Novihéria et Avenue des Platanes (+ 3 898,00 €) ;
- L'augmentation en recettes d'investissement à l'opération « voirie » concernant la subvention du Département pour la fourniture et la pose d'un candélabre à énergie solaire (+ 2 425,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « fournitures d'entretien » (+ 1 000,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « Voiries » (+ 7 000,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « études et recherches » relative au plan topographique pour l'étude vélos (+ 3 120,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « honoraires » relative aux frais d'assistance dans l'étude et l'optimisation de la dette concernant la renégociation d'un prêt, à savoir 50 % de l'économie en année 1 (+ 6 718,00 €) et les frais du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique du Chemin Rural du Petit Rondreau (+ 745,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « autres services extérieurs » concernant les diagnostics amiante, plomb et termites avant démolition ou travaux pour les bâtiments de la salle des fêtes, le grenier de Léonard de Vinci et la maison Avenue de la Gare (+ 8 352,00€) ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « titres annulés » concernant les écritures de régularisation de TVA des loyers des ostéopathes (+ 410,00 €) ;
- la diminution en dépenses de fonctionnement à l'article « autres charges exceptionnelles » pour compenser les nouvelles dépenses de fonctionnement et d'investissement (- 80 675,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » (+ 2 326,00 €) ;
- l'augmentation en recettes de fonctionnement à l'article « fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » (+ 696,00 €) ;
- l'augmentation en recettes de fonctionnement à l'article « recouvrement sur créances admises en non-valeur » concernant le recouvrement d'impayés relatif à la cantine (+ 167,00 €) ;
- l'augmentation en recettes de fonctionnement à l'article « produits exceptionnels divers » concernant le remboursement par l'assurance des frais d'avocat engagés pour l'affaire BOURGEAT (+ 1 800,00 €) ;

	DEPENSES	RECETTES
<u>INVESTISSEMENT</u>		
CHAPITRE 16	+ 200,00 €	
- Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus	+ 200,00 €	
CHAPITRE 021		+ 53 667,00 €
- Article 021 : Virement de la section de fonctionnement		+ 53 667,00 €
<u>0113 : BATIMENTS COMMUNAUX</u>	+ 24 348,00 €	+ 10 206,00 €
- Article 1323 : Départements		+ 10 206,00 €
- Article 21312 : Bâtiments scolaires	+ 9 294,00 €	
- Article 21318 : Autres bâtiments publics	+ 15 054,00 €	
<u>0151 : ACHAT MATERIEL/MOBILIER/DIVERS</u>	+ 37 843,00 €	
- Article 2051 : Concessions et droits similaires	+ 180,00 €	
- Article 21571 : Matériel roulant	+ 385,00 €	
- Article 2161 : Œuvres et objets d'art	+ 8 500,00 €	
- Article 2184 : Mobilier	+ 700,00 €	
- Article 2188 : Autres immobilisations corporelles	+ 28 078,00 €	
<u>0170 : VOIRIE</u>	+ 3 907,00 €	+ 2 425,00 €
- Article 1323 : Départements		+ 2 425,00 €
- Article 21532 : Réseaux assainissement	+ 9,00 €	
- Article 21534 : Réseaux d'électrification	+ 3 898,00 €	
TOTAL GENERAL	+ 66 298,00 €	+ 66 298,00 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
CHAPITRE 023	+ 53 667,00 €	
- Article 023 : Virement à la section d'investissement	+ 53 667,00 €	
CHAPITRE 011	+ 26 935,00 €	
- Article 60631 : Fournitures d'entretien	+ 1 000,00 €	
- Article 615231 : Voiries	+ 7 000,00 €	
- Article 617 : Etudes et recherches	+ 3 120,00 €	
- Article 6226 : Honoraires	+ 7 463,00 €	
- Article 6288 : Autres services extérieurs	+ 8 352,00 €	
CHAPITRE 67	- 80 265,00 €	
- Article 673 : Titres annulés	+ 410,00 €	
Article 678 : Autres charges exceptionnelles	- 80 675,00 €	
CHAPITRE 014	+ 2 326,00 €	
- Article 739223 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 2 326,00 €	
CHAPITRE 73		+ 696,00 €
- Article 73223 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		+ 696,00 €
CHAPITRE 77		+ 1 967,00 €
- Article 7714 : Recouvrement sur créances admises en non-valeur		+ 167,00 €
- Article 7788 : Produits exceptionnels divers		+ 1 800,00 €
TOTAL	+ 2 663,00 €	+ 2 663,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits indiqué ci-dessus.

10)

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE
PARTICIPATION DES ELEVES
ANNEE 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des élèves de l'école de musique pour l'année 2020-2021 avaient été fixés à la réunion du 13 juin 2017.

Monsieur le Maire indique qu'il faut rajouter la vente des livres pour les élèves de l'école de musique. La commune de SAINT-VARENT a acheté ces livres chez SARL INSTRUMENTS, ECLAIRAGE, SONORISATION des HERBIERS pour un montant global de 26,65 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** pour la période scolaire 2020-2021, de fixer la participation des élèves de l'école de musique suivant les livres achetés et dont la liste figure ci-après :

‣ Méthode d'orgue volume 1 DELRIEU (quantité 1) 26,65 €.

Reçu en Préfecture
le 16-10-2020

11)

QUESTIONS DIVERSES

- M. MATHE fait part d'une réunion le 4 novembre prochain à 19 h avec la commission « jeunesse » du Centre Socio Culturel, pour une visite de l'ancien camping afin d'y installer éventuellement le Centre d'Animation Jeunesse.

Il donne les résultats des diagnostics obligatoires avant travaux ou démolition de la salle des fêtes, du bâtiment de l'école de musique et de la maison du 8, avenue de la Gare. De l'amiante et du plomb ont été trouvés dans chacun des bâtiments.

Il signale qu'un projet de nouvelles réserves derrière les toilettes publiques de la mairie va être étudié afin d'éviter au personnel de passer par ces toilettes pour accéder aux produits d'entretien.

Les nouveaux plans du projet d'aménagement des vestiaires du service technique sont attendus.

- M. AUBER rend compte du besoin d'un coffre extérieur à l'école maternelle. Le choix s'est porté sur un coffre en bois traité.

Il présente une proposition d'animations à l'école primaire avec l'association CPIE de Gâtine Poitevine, le coût total est de 951 €.

M. RAMBAULT propose d'autres pistes pour cette prestation telles que « La Colporteuse »,...

M. AUBER rend compte de la dernière commission « cantine ». Le nouveau boucher a été contacté pour fournir de la viande occasionnellement. Un certain nombre de fournisseurs locaux souhaitent travailler avec la commune. Toutefois, il est préférable de ne pas s'éparpiller dans les commandes afin de ne pas multiplier les coûts de transport et de facturation.

- M. VOYER fait part d'une demande de M. TALBOT Christophe qui souhaite poser un support pour mettre des fleurs au pont de Donneuil en souvenir de sa mère.

Il annonce que le tracto-pelle doit arriver la semaine prochaine.

Il présente un devis d'achat de matériel d'entretien du stade (aérateur et herse) pour la somme totale de 4 560 € T.T.C. Le Conseil Municipal donne son accord pour ces achats.

Il a reçu une demande de M. BAILLARGEAT, du garage BCVO Peugeot, qui souhaite couper les 3 bouleaux proches de son garage et qui salissent les véhicules de ses clients. Il propose de les couper et de replanter des arbres à ses frais. Le Conseil donne son accord.

Il a également reçu une demande de M. MOREAU, il souhaite que la pente d'accès qui mène aux nouvelles maisons du chemin de la Fontaine soit goudronnée et qu'un enrochement soit effectué. Le Conseil Municipal répond favorablement.

Il signale qu'un éclairage public est demandé à Riblaire dans la rue du Regain, avant le pont.

- Mme BRIT signale que le CCAS a aidé financièrement un jeune Saint-Varentais pour se loger 15 jours à l'Hôtel « Le Patio ».

Elle rappelle qu'il n'y aura pas de repas des aînés cette année. Des paniers garnis vont être préparés (250 colis environ) mais de la main d'œuvre est nécessaire pour leur confection et leur distribution.

- Mme SAGOT signale que la commission communale « Environnement et cadre de vie » a commencé à faire le tour de la commune afin de faire le point des besoins d'embellissement.

- Mme TEXIER évoque le marché de Noël. La commission « Fêtes et cérémonies » a voté favorablement pour son organisation. Le Conseil Municipal donne son accord et fixe le 1^{er} week-end de décembre pour son organisation. Elle propose de réaliser des décorations en interne le samedi matin pour les festivités de Noël.

Mme RIGAUDEAU doit programmer les réparations des illuminations le samedi matin également.

Le concours du plus beau sapin de Noël aura également lieu.

Les bâches des tivolis doivent être changés, plusieurs devis ont été demandés, celui de la société JEAN convient le mieux pour un montant de 7 353,60 € T.T.C. avec un système de laçage à la place des fermetures éclair. Le conseil municipal donne son accord pour cet achat.

- M. ROY fait part d'un problème de salubrité au Chaffaud dû à un riverain qui possède des animaux en grand nombre et qui n'entretient pas son terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

*La Secrétaire de séance,
Séverine ROTUREAU.*

*Le Maire,
Pierre RAMBAULT.*